

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE LA REUNION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE LA REUNION

Association

Siege social : 5 rue André Lardy – Bâtiment La Turbine – Quartier d'affaire de la Mare – 97438 SAINTE MARIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les subventions comptabilisées et leur utilisation.

Compte tenu des dépenses engagées sur l'exercice, correspondant aux critères d'éligibilité mentionnées dans les différentes conventions, une provision pour risques et charges de 584 KEUR a été enregistrée pour couvrir le risque de reversement au titre de l'exercice 2024.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821.55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 14 avril 2025

Le Commissaire aux comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Franck LOUSSOUARN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 374	5 019	355	665	310	46.62
	Installations techniques Matériel et outillage	220 212	192 159	28 053	57 856	29 802	51.51
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	72 319		72 319	72 319		
	Total I	297 905	197 178	100 727	130 839	30 112	23.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	173		173	173		
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	5 632 399		5 632 399	1 671 696	3 960 704	236.93
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	268 607		268 607	1 279 575	1 010 968	79.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	87 047		87 047	86 434	613	0.71
	Total II	5 988 226		5 988 226	3 037 878	2 950 349	97.12
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 286 131	197 178	6 088 954	3 168 717	2 920 236	92.16

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	400 000	400 000		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	246 451	97 252	149 199	153.41
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	458 077	149 199	308 877	207.02
	Situation nette (sous total)	1 104 528	646 451	458 077	70.86
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	43 322	43 322		
	Provisions réglementées				
	Total I	1 147 850	689 773	458 077	66.41
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 156 461	1 399 792	243 331	17.38
	Provisions pour charges				
	Total III	1 156 461	1 399 792	243 331	17.38
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		534	534	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	449 910	350 591	99 319	28.33
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	533 011	368 499	164 512	44.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	270 527	359 528	89 001	24.75
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	2 531 195		2 531 195	
	Total IV	3 784 643	1 079 152	2 705 491	250.71
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 088 954	3 168 717	2 920 236	92.16

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 428 831	3 311 011	117 820	3.56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		747	747	100.00
Mécénats	5 500	7 578	2 078	27.42
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	3 551	2 000	1 551	77.54
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 548	30 000	22 452	74.84
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1	90	91	100.91
Total I	3 445 429	3 351 426	94 004	2.80
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	750 773	809 701	58 928	7.28
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	94 935	87 836	7 099	8.08
Salaires et traitements	1 602 658	1 572 646	30 012	1.91
Charges sociales	610 886	594 936	15 950	2.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 581	28 186	605	2.15
Dotations aux provisions	584 000	405 435	178 565	44.04
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	42 949	31 266	11 683	37.37
Total II	3 713 782	3 530 006	183 776	5.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	268 353	178 580	89 773	50.27

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 006		1 006	100.00
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			1 006		1 006	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 775				1 775	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	1 775				1 775	
2. Résultat financier (III-IV)	1 775		1 006		2 781	276.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	270 128		177 574		92 554	52.12
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	115 511		37 722		77 789	206.22
Sur opérations en capital			31 311		31 311	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	827 331		545 048		282 283	51.79
Total V	942 842		614 081		328 761	53.54
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	201 822		287 039		85 217	29.69
Sur opérations en capital	12 816		269		12 547	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	214 638		287 308		72 670	25.29
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	728 204		326 773		401 431	122.85
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	4 388 271		3 966 513		421 759	10.63
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	3 930 195		3 817 313		112 881	2.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT	458 077		149 199		308 877	207.02

Comptes annexes annexés au rapport
du commissaire aux comptes